

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 septembre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, maire. La convocation a été affichée le 12 septembre 2024.

Étaient présents : Mesdames Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Claude DUVOUX- Evelyne CAIL et Messieurs Jean-Luc ESNAULT - Pascal BRAULT - François VIGREUX - Benoit DEFFIE - Bruno MAZIOU - Pedro BÄCHLER .

Étaient absents excusés : Patrick MOREL - Annik MOREL

Était absent : Sylvain DECOURS

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la séance :

- I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- II. DELIBERATIONS**
 - 1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**
 - A) FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES**
 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 01/08/2024**
 - B) INTERCOMMUNALITE**
 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS AU 1ER JANVIER 2025**
 - 2. FINANCES LOCALES**
 - A) DIVERS**
 - TARIFS POUR LES SPECTACLES DE PIERRE ET LE LOUP DU 15 DECEMBRE 2024 ET DE REMBOBINE DU 20 SEPTEMBRE 2025**
 - B) SUBVENTIONS**
 - PROJET DE GEOTHERMIE A LA MAIRIE ET A L'ECOLE : CHOIX DU SCENARIO**
 - III. DECISIONS DE LA MAIRE**
 - IV. DATES PROCHAINS CONSEILS ET COMMISSIONS**
 - V. QUESTIONS DIVERSES**

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Pedro BACHLER est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

II. DELIBERATIONS

1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

A. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 01/08/2024

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le procès-verbal de la séance du 1^{ER} AOUT 2024 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 10
Vote pour : 10
Vote contre : 0
Abstentions : 0

B. INTERCOMMUNALITE

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS AU 1ER JANVIER 2025

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Val de Cher Controis s'est réuni le 15 juillet 2024 afin de délibérer sur le transfert de compétences eau potable et assainissement à la Communauté de Communes Val de Cher Controis au 1^{er} janvier 2025.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération correspondante.

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT « les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Il convient au conseil municipal de donner son avis favorable ou non sur la délibération portant sur le transfert de compétences eau potable et assainissement à la Communauté de Communes Val de Cher Controis au 1^{er} janvier 2025.

Françoise explique que la Communauté de Communes Val de Cher Controis souhaite réaliser ce transfert dès 2025 sans attendre 2026. Les syndicats vont continuer à fonctionner. Pour les gros projets, il faudra compter avec la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

Benoit DEFFIÉ craint que la bonne gestion profite à d'autres syndicats ou communes.

Françoise PLAT souhaite qu'une réunion publique soit organisée pour expliquer à la population que le prix de l'eau va augmenter.

Benoit DEFFIÉ s'inquiète que le syndicat n'ait plus la main mise sur le tarif de l'eau.

Françoise PLAT explique que le travail fait en amont a permis d'avoir une certaine liberté.

Jean-Luc ESNAULT dit que l'eau est le problème de demain et que dans l'avenir il y aura d'autres contraintes.

Arrivée de François VIGREUX à 18 h 30.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide de donner un avis favorable au transfert de compétences eau potable et assainissement à la Communauté de Communes Val de Cher Controis au 1^{er} janvier 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 10
Vote pour : 9
Vote contre : 0
Abstentions : 1

2. FINANCES LOCALES

A) DIVERS

TARIFS POUR LES SPECTACLES DE PIERRE ET LE LOUP DU 15 DECEMBRE 2024 ET DE REMBOBINE DU 20 SEPTEMBRE 2025

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Madame la Maire explique que pour les spectacles mis en place dans le cadre de Festillésime, il convient de délibérer sur le montant des tarifs.

Il est proposé :

✚ Pour le spectacle Pierre et le Loup du dimanche 15 décembre 2024 à 15 h :

Adultes : 10 €

Demandeurs d'emploi et enfants de moins de 12 ans : 8 €

✚ Pour le spectacle Rembobine du samedi 20 septembre 2025 à 20 h 30 :

Adultes : 10 €

Demandeurs d'emploi et enfants de moins de 12 ans : 8 €

Françoise PLAT explique que le cachet est pris en compte pour 50% du cout total dans le cadre de Festillésime.

Certains élus souhaitent que les enfants ne paient pas car il n'y a pas beaucoup de Fête d'école.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

- ✚ Pour le spectacle Pierre et le Loup du dimanche 15 décembre 2024 à 15 h :

Adultes : 10 €

Demandeurs d'emploi : 8 €

Enfants de moins de 12 ans : gratuit.

- ✚ Pour le spectacle Rembobine du samedi 20 septembre 2025 à 20 h 30 :

Adultes : 10 €

Demandeurs d'emploi : 8 €

Enfants de moins de 12 ans : gratuit.

B) SUBVENTIONS

PROJET DE GEOTHERMIE A LA MAIRIE ET A L'ECOLE : CHOIX DU SCENARIO

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Madame la Maire informe les conseillers municipaux qu'au travers de l'audit énergétique concernant la mairie - l'école, la commune de SEIGY s'est intéressée à différents scénarios de réhabilitation pour un meilleur confort.

La commune de SEIGY a engagé une étude de faisabilité concernant la géothermie ayant pour objectifs de procéder à un changement de chauffage par un chauffage à énergie renouvelable et moins couteux financièrement et énergétiquement parlant.

En concertation avec le Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, l'étude a été réalisé par BUILDING SYSTEM ENERGIES.

Plusieurs scénarios sont proposés.

Le rapport joint en est une synthèse.

Il est proposé au conseil municipal de :

- de retenir le scénario de base + géothermie + MBS
- de préciser que la maîtrise d'œuvre sera confiée à deux entreprises séparée (une assurant le lot géothermie et l'autre assurant le reste des lots)
- de préciser que le coût de l'opération se décompose ainsi :

Bâtiment	Surface chauffée (en m ²)	Performance énergétique	Murs	Coût (en €HT)	Planchers hauts / rampants	Coût (en €HT)	Ventilation	Coût (en €HT)	Menuiseries	Coût (en €HT)	TOTAL	CRST (en €HT)
Mairie partie administration	275	Bonne	ITI laine de bois 16 cm	41250	laine de bois sur plancher 26 cm	13750	VMC double flux sur sonde CO2	16500	Double vitage 4/16/4, 4/12/4, 4/6/8	8800	80300	48180
Mairie partie école	286	Bonne	ITI laine de bois 16 cm	42900	laine de bois en plénum 26 cm	5720	VMC double flux sur sonde CO2	17160	Double vitage 4/16/4, 4/12/4, 4/6/8	9152	74932	44959,2
Cantine-garderie	252	Moyenne	ITI laine de bois 16 cm	37800	laine de bois entre et sur solives 30 cm	25200	VMC simple flux autoréglable	0	Double vitage 4/16/4, 6/6/6	8064	71064	46191,6
TOTAL	813			121950		44670		33660		26016	226296	139331

Reste à charge après subvention CRST : 86 965 € HT

	BSE	CEP
Forages (géotechnique + raccordement)	80 000 € HT	84 000 € HT
PAC eau/eau + ballon + raccordement	70 000 € HT	34 000 € HT
Réseau technique + sous-stations	20 000 € HT	12 500 € HT
Réseau secondaire	30 000 € HT	0 € HT
Changement / ajout émetteurs	47 000 € HT	76 000 € HT
Appoint gaz	0 € HT	0 € HT
Maitrise d'oeuvre	30 000 € HT	21 000 € HT
TOTAL	277 000 € HT	227 500 € HT
COT ENR	85 800 € HT	64 700 € HT
FEDER	118 500 € HT	100 700 € HT
Reste à charge	72 700 € HT	62 100 € HT

En prenant en compte, seulement l'étude réalisée par le Pays, le reste total à charge serait de 149 065 € HT.

Pedro BACHLER indique le nouveau contrat de Pays subventionnera mieux les projets énergétiques car il est beaucoup plus doté par l'ADEME.

Il est proposé d'ajouter qu'une participation financière du SIVOS sera demandée.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le scénario de base + géothermie + MBS
- de préciser que la maitrise d'oeuvre sera confiée à deux entreprises séparées (une assurant le lot géothermie et l'autre assurant le reste des lots)
- de demander une participation financière au Syndicat à Vocation Scolaire Couffy- Seigy-Châteauvieux (SIVOS) pour la partie classe et la partie garderie et ancienne cantine.
- de valider l'estimation des travaux maximum à 503 296,00 € HT, soit un reste à charge maximum de 159 665,00 €.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 11
Vote pour : 11
Vote contre : 0
Abstentions : 0

VI. DECISIONS DE LA MAIRE

a) DECISION 2024-80 : Renonciation au Droit de Prémption Urbain sur le bien D 1349 situé « Bellevue »

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2021 instaurant et déléguant un Droit de Prémption Urbain sur les zones U, AU, 1AU et 2AU du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le périmètre du territoire de l'ex Val de Cher-Controis,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 autorisant la délégation de pouvoirs de la Maire, des attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée en date du 10/09/2020 et du 02/03/2023.

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123924U0012, reçue le 25 juillet 2024, émanant de Maître Thibaut ROBERT, notaire à Saint-Aignan (41), concernant le(s) bien(s) cadastré(s) : D 1349 situé « Bellevue »

Mme la Maire décide de renoncer au droit de prémption sur le(s) bien(s) cadastré(s) : D 1349 situé « Bellevue »

b) DECISION 2024-81 : Renouvellement des licences antivirus

Vu la nécessité de sécuriser les échanges informatiques,

Vu la proposition d'AIDICOM INFORMATIQUE,

La mission de renouvellement des licences antivirus est confiée à :

AIDICOM INFORMATIQUE - 8 RUE LOUIS PASTEUR- 41140 NOYERS SUR CHER

Cette mission s'élève à 448,88 € HT soit 538,66 € TTC.

c) DECISION 2024-82 : Renonciation au Droit de Prémption Urbain sur les biens : B 739 situé « 3, chemin de la Souriterie » et B 740 situé « La Souriterie »

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 février 2017 instaurant et déléguant un Droit de Prémption Urbain sur les zones U, AU, 1AU et 2AU du Plan Local d'Urbanisme.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 autorisant la délégation de pouvoirs de la Maire, des attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée en date du 10/09/2020 et du 02/03/2023.

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123924U0013, reçue le 29 juillet 2024, émanant de Maître Sylvie LEDRU, notaire à Saint Aignan (41), concernant le(s) bien(s) cadastré(s) :

B 739 situé « 3, chemin de la Souriterie » - B 740 situé « La Souriterie »

Mme la Maire décide de renoncer au droit de prémption sur le(s) bien(s) cadastré(s) :

B 739 situé « 3, chemin de la Souriterie » - B 740 situé « La Souriterie »

d) DECISION 2024-83 : Renonciation au Droit de Prémption Urbain sur le bien A 272 situé « 40, rue de Gâtines »

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 février 2017 instaurant et déléguant un Droit de Prémption Urbain sur les zones U, AU, 1AU et 2AU du Plan Local d'Urbanisme.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 autorisant la délégation de pouvoirs de la Maire, des attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée en date du 10/09/2020 et du 02/03/2023.

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123924U0014, reçue le 31 juillet 2024, émanant de Maître Thibaut ROBERT, notaire à Saint Aignan (41), concernant le(s) bien(s) cadastré(s) :

A 272 situé « 40, rue de Gâtines »

Mme la Maire décide de renoncer au droit de prémption sur le(s) bien(s) cadastré(s) :

A 272 situé « 40, rue de Gâtines »

e) DECISION 2024-84 : PANNEAU DE CHANTIER TERRAIN MULTISPORTS

Vu l'obligation d'informer des tiers des futurs travaux,

Vu la proposition de SOHÉ PRINT,

La mission de fourniture d'un panneau de chantier est confiée à :

SOHE PRINT - 332 RUE ARISTIDE BOUCICAUT - 41 200 PRUNIER EN SOLOGNE

Cette mission s'élève à 53,50 € HT soit 64,20 € TTC. (Livraison comprise)

f) DECISION 2024-85 : DIFFUSION OFFRE D'EMPLOI

Vu la nécessité de remplacer un agent partant à la retraite au 1er septembre 2024,

Vu la nécessité de diffuser l'annonce au maximum,

La mission de diffuser l'annonce est confiée à :

NR COMMUNICATION - 26 RUE ALFRED DE MUSSET - BP 81228 - 37012 TOURS CEDEX 1

Cette mission s'élève à 312,00 € HT soit 374,40 € TTC.

g) DECISION 2024-86 : PIECES DETACHEES

Vu la nécessité de remplacer des pièces sur nos engins,

Vu le devis de NOREMAT,

La mission de fourniture de pièces détachées est confiée à :

NOREMAT - 10 RUE DE L AUGE - ZA LES BREANDES - 89000 PERRIGNY

Cette mission s'élève à 118,62 € HT soit 142,34 € TTC.

IV. DATES PROCHAINS CONSEILS ET COMMISSIONS

17 septembre à 14 h 30 : commission communication

20 septembre : commission fêtes à 14 h 00.

23 septembre : commission communication bulletin à 10 h 00.

28 septembre : marché semi nocturne

30 septembre : commission communication à 14 h 00

10 octobre : conseil municipal

17 octobre : commission voirie à 17 h 15

22 octobre : commission communication à 14 h 00

7 novembre : conseil municipal

15 novembre : commission communication à 10 h 00

25 novembre : commission action sociale à 18 h 15

19 décembre : conseil municipal à 18 h 15.

Florence FOUSSIER intervient pour fixer une commission bâtiment le 03/10 à 18 h 00.

V. QUESTIONS DIVERSES

- Intervention de Françoise PLAT

✚ Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement Saint-Aignan/Seigy (SIAEPA)

Les travaux vont commencer le 1^{er} octobre et seront terminer au 15/04.

Le vieux château d'eau sera démolit. Le déplacement de la bâche a déjà commencé.

✚ Bureau de la Communauté de Communes Val de Cher Controis :

- ❖ Depuis que le PLUI est abrogé, la commune ne peut plus exercer le droit de préemption. Une délibération est donc prévue pour déléguée ce droit aux communes.
- ❖ Première préparation de conseil communautaire, Françoise PLAT indique qu'elle a appris des choses.
- ❖ Certains membres du Bureau ont indiqué que leurs délégués du SMIEEOM ne remontaient pas les informations dont ils ont connaissance pendant les réunions à leur conseil municipal.
- ❖ Gens du voyage : il a été évoqué la réunion publique à Selles-Sur-Cher concernant les installations illégales des gens du voyage sur la commune. La salle était comble. La commune et le Préfet devaient intervenir pour retirer le raccordement le 18/09. Les réseaux n'appartenant pas à la commune, cette intervention a été annulée.
Faut-il sédentariser les gens du voyage ?
Vaut-il mieux une aire de grand passage ?

- **Intervention de François VIGREUX**

Le samedi 7 septembre 2024 a été inauguré à Mareuil-sur-Cher le Chemin de Mémoire, Accueil par Mme GOINEAAU- Maire de Mareuil-sur-Cher en présence de M. le sous-préfet M. VIGNAUD, Monsieur le député CHUDEAU et Madame la Député DESJONQUERES, de tous les représentants des communes concernées et une centaine de personnes. Allocutions et découverte du panneau par Mme FERMÉ, fille du passeur à Montrichard et dépôt de gerbe.

Le panneau de SEIGY est installé à la Base des Couflons. Il faudra demander à la Communauté de Communes de mettre un banc devant.

- **Intervention d'Yvette MASSET**

- ✚ 07/09 : participation à la lecture théâtralisée sur les femmes dans la Résistance à Châteaueux. C'était très émouvant.
- ✚ Sentier pédagogique
Les panneaux pédagogiques sont installés.
- ✚ Cimetière
La procédure de reprise est arrivée à son terme le 10/09 lors de la dernière constatation. Le conseil municipal se prononcera ultérieurement sur les conditions de cette reprise.
- ✚ Marche rose
Rencontre avec le proviseur du Lycée Professionnel de Saint-Aignan pour un partenariat avec le lycée pour la Marche Rose du 13 octobre 2024. La banderole est faite. Les responsables du club rando de Saint-Aignan ont dit qu'ils participeraient.

- ✚ Terrain multisports
le montage de la structure et le sol intérieur sont terminés. Il ne reste que la piste extérieure à terminer avant la réception du chantier. Le nettoyage a été fait.

- **Intervention de Pascal BRAULT**

- ✚ La voirie

Les travaux de renforcement « Rue des Cordeaux » ont été réalisés. Il y a du calcaire par moment sur la route. Pour l'instant, ça tient. Pascal BRAULT confirme que le calcaire a été compacté.

Le pontage des fissures a été réalisé dans la cour d'école, sur la Rue de la Pénauderie, la Rue de la Quézardière, et le Haut de la Rue de Charéze.

Le pontage lui paraît être une bonne solution, il n'y a pas de gravillons partout.

Le marquage au sol a été terminé la semaine dernière.

Il a pris contact avec les riverains de la Rue de Bellebas à la suite des travaux annoncés d'enrobé par le Conseil Départemental. Il préconise qu'ils puissent se garer dans l'impasse du moulin le temps des travaux pour pouvoir sortir.

- ✚ Rentrée du SIVOS

Il y a 100 élèves.

Il a été annoncé le départ de la secrétaire du SIVOS au 31/12/2024.

Il informe le conseil municipal que le car scolaire est en panne. Il circule beaucoup.

- **Intervention de Pedro BACHLER**

Il explique que le contrat Régional de solidarité Territoriale sera signé en décembre. Le contrat est composé de 19 objectifs et de 4 catégories d'intervention.

Des sommes sont déjà engagées sur le nouveau contrat.

Le vélo route doit être opérationnel sur toute la totalité du parcours fin 2027.

Le Pays recherche une personne à embaucher pour gérer le dossier Pays Art et Histoire et une autre pour le fond Leader.

Le Pays poursuit son projet alimentaire pour le territoire, recherche de cycle court.

Il fait part de l'association Ville à joie qui propose de faire des événements dans les communes. Seule la distribution des flyers est à la charge des communes.

- **Intervention de Jean-Luc ESNAULT**

- ✚ Les ombrières

Les fondations viennent d'être faites. Ils prennent les mesures exactes pour créer la structure. Ils vont terminer l'ombrière pour que la commune puisse se réapproprier les lieux.

- ✚ Rivières et ruisseaux

Il explique avoir vu avec la SAUR qui lui a expliqué que le déplacement du tuyau passant en travers du Ruisseau Rue de la Graine de Beurre serait à la charge du propriétaire de la maison pour un coût avoisinant les 30 000 €.

- ✚ Moulin du vivier

Il sera vendu au mois de septembre. Un courrier a été fait au propriétaire pour entretenir le ruisseau. Il a répondu qu'il vendait. Un courrier au notaire a été réalisé pour suspendre la vente à la réalisation des travaux d'entretien du ruisseau.

✚ Nouvelle espace du Cher (NEC)
Réunion prévue le 08/11 pour parler des travaux envisagés sur le Trainefeuelles.

✚ Etang communal
Il est impossible de le remplir car le propriétaire du Moulin a tout cadenassé.

✚ Dépôts sauvages
C'est un enfer. Les dépôts se multiplient, notamment le long du Cher.
Françoise PLAT explique que 2 camions sont venus décharger sur un terrain le long du cher. Les gendarmes ont été contactés. Affaire à suivre...

- Intervention de Florence FOUSSIER

✚ Caméras

Un nouveau devis à DIXYS a été demandé pour une caméra dans la Rue du Camping et une autre Rue de la Grand Chardon.

✚ « La distillerie »

Florence FOUSSIER indique au conseil municipal que le permis de construire pour la distillerie a été accepté sans réserve.

Le plâtrier et le plombier sont intervenus. Pour le marché semi nocturne, il y aura des toilettes.
Elle rappelle aux conseillers qu'une réunion est organisée le 20/09 à la mairie pour les bénévoles.
Il a été décidé de reverser les bénéfices de cette manifestation à la Croix Rouge.
Elle indique qu'il sera proposé l'idée d'une assiette repas pour le soir.

✚ Rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France

Le projet de la réhabilitation du 5 Rue du Gué et du 3 rue du Gué a été présenté. Il faudra la revoir pour les aspects extérieurs pour une harmonie avec le projet de lotissement de 3F.
3F n'est pas encore prêt financièrement. 3F va réaliser une étude de sol.
Le permis de démolir pour la grange a été accordé et l'acte de vente a été signé chez le notaire.

Fin de séance à 20 h 36.

LISTE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 septembre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, maire. La convocation a été affichée le 12 septembre 2024.

Étaient présents : Mesdames Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Claude DUVOUX - Evelyne CAIL et Messieurs Jean-Luc ESNAULT - Pascal BRAULT - François VIGREUX - Benoit DEFFIE - M Bruno MAZIOU - Pedro BÄCHLER .

Étaient absents excusés : Patrick MOREL - Annik MOREL

Était absent : Sylvain DECOURS

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Pedro BACHLER est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteurs	Décision
49/2024	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 01/08/2024	Françoise PLAT	Approuvée
50/2024	TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS AU 1 ^{ER} JANVIER 2025	Françoise PLAT	Approuvée
51/2024	TARIFS POUR LES SPECTACLES DE PIERRE ET LE LOUP DU 15 DECEMBRE 2024 ET DE REMBOBINE DU 20 SEPTEMBRE 2025	Françoise PLAT	Approuvée
52/2024	PROJET DE GEOTHERMIE A LA MAIRIE ET A L'ECOLE : CHOIX DU SCENARIO	Françoise PLAT	Approuvée

N° d'ordre	Autres points à l'ordre du jour
III	DECISIONS DE LA MAIRE
IV	DATES PROCHAINS CONSEILS ET COMMISSIONS
V	QUESTIONS DIVERSES

Affichée et Mise sur le site le ...15/10/2024

Le secrétaire de séance,


Pedro BACHLER

La Maire,


Françoise PLAT

